



**Conseil d'administration
Séance du 12 juillet 2021**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 45/2021	RESSOURCES HUMAINES
	Campagne d'emplois contractuels 2021

Vu les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7 du code de l'éducation,
Vu l'avis du Comité Technique du 23 juin 2021,

Le Conseil d'Administration adopte la campagne d'emplois contractuels 2021.

Document annexé

A Saint Etienne le 13 juillet 2021
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 29	CONTRE : 2	ABST : 0
-----------	------------	----------

Contexte et éléments d'arbitrage

Contexte de cette campagne

- Période de transition institutionnelle
- Maitrise de la masse salariale
- Des demandes de créations malgré le cadrage donné
- Une campagne unifiée sur le même modèle que la campagne de l'année précédente
- Public concerné : ATER, PAST, ou contractuels LRU et personnels BIATSS

Éléments d'arbitrage

- Maintenir le potentiel d'enseignement
- Pourvoir les postes vacants
- Répondre à des situations d'urgence et assumer des engagements sur des projets académiques en cours (en lien aussi avec la campagne « titulaires »)
- Besoins de poursuite de financement après fin IDEX (impact limité)
- Attention portée à l'absence de précarité des contrats à temps non complet.



Contexte et éléments d'arbitrage

Adaptation des modalités de recrutement pour tenir compte des délais contraints

- ATER : procédure complète que pour les postes non renouvelables. Si renouvellement possible, reconduction du contrat sur accord composante, laboratoire sans publication.
- LRU : pas de publication en cas renouvellement
- Durée réduite de publication

Bilan

→ 117 propositions/88 demandes retenues

	ATER	PAST	EC LRU	ENS TYPE SECOND DEGRE LRU	BIATSS CAT A	BIATSS CAT B	BIATSS CAT C	Alternant
ALL	4			1				
SHS	4	1		1		1*		
DROIT	6**							
MED			1				2	
TSE	2		1	4	5	2		
DEPT				1				
IAE ECO	2	1			1			
IAE	2			5				
IUT-SE	2	2	1	2		1		1
IUT-Ro***				4				
FST	4	2	1	4	1		2	
SCD						1	1	
DGS					5	2		5
* augmentation quotité ** dont 1 ATER TP 6 mois puis concours AGREGATION *** Demande complémentaire EC au fil de l'eau								

Avis CT 23 juin 2021 : 5 CONTRE 5 ABSTENTIONS



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Conseil d'administration
Séance du 12 juillet 2021

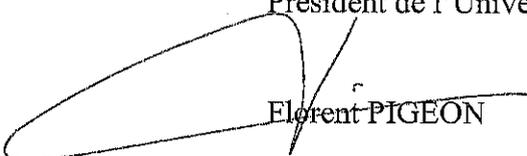
ACTE ADMINISTRATIF Acte 46/2021	RESSOURCES HUMAINES
	Primes de Charges Administratives (PCA)

Vu les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7 du code de l'éducation,
Vu l'article L954-2 du code de l'éducation,
Vu le Décret 90-50 du 12 janvier 1990, modifié, instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,
Vu l'avis du Comité Technique du 23 juin 2021,

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable sur la liste des fonctions ouvrant droit aux Primes de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année 2021/2022.

Document annexé

A Saint Etienne le 13 juillet 2021
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 2

ABST : 0

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 juillet 2021
LISTE DES FONCTIONS
DONNANT DROIT AU VERSEMENT D'UNE PRIME DE CHARGE
ADMINISTRATIVE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L954-2

Vu le Décret 90-50 du 12 janvier 1990 instituant la prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur (modifié),

Vu l'Avis du Comité Technique du 23 Juin 2021,

Considérant que le/la président(e) de l'Université est responsable de l'attribution des primes aux personnels qui sont affectés à l'établissement, selon des règles générales définies par le conseil d'administration,

Considérant qu'en application des dispositions du décret précité, le/la président(e) arrête ou modifie au début de chaque année universitaire la liste des fonctions éligibles ainsi que les montants attribuables maximum avec avis du Conseil d'Administration Plénier,

Considérant qu'une prime pour charges administratives peut être versée aux personnels éligibles exerçant des responsabilités administratives ou une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an,

Considérant qu'il revient dans ces circonstances au Conseil d'administration d'émettre un avis sur la liste des fonctions éligibles à l'attribution des PCA et les montants associés pour l'année universitaire 2021-2022.

LISTE DES FONCTIONS RETENUES AU TITRE DE LA PRIME DE CHARGE
ADMINISTRATIVE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Fonctions exercées	Proposition Plafond en €	Décharge théorique en HETD	Observations
Vice-Président CA - Formation – Recherche – Responsabilité sociétale de l'établissement	8000 €	De 96 à 192	
Vice-Président Délégué	6000 €	De 0 à 96	
Conseiller politique	4500 €	64	
Chargé de mission	De 2500 à 4000 €	De 0 à 96	
Doyen/Directeurs d'UFR	De 4000 à 6000 €	De 32 à 64	
Directeur de Service Commun	3600 €	0	
Président de la section disciplinaire	3000 €	0	
Membres du collège Déontologie	De 750 à 1000 €	0	
Responsable scientifique	3000 €	0	
Responsable d'Ecole Doctorale	De 720 à 1400 €	0	

Directeur de département / Adjoints Institut / Chargés de mission et autres responsabilités	2000 à 4000 €	0	
Responsable de plateforme	1600 €	0	
Directeur de laboratoire et directeur adjoint antenne locale	De 1000 à 3400 €	0	



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Conseil d'administration
Séance du 12 juillet 2021

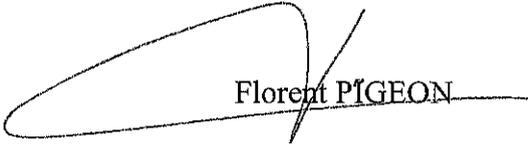
ACTE ADMINISTRATIF Acte 47/2021	RESSOURCES HUMAINES
	Campagne d'emplois titulaires 2021

Vu les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7 du code de l'éducation,
Vu l'avis du Conseil Académique du 17 juin 2021
Vu l'avis du Comité Technique du 23 juin 2021

Le Conseil d'Administration approuve l'ajustement de la campagne d'emplois des titulaires 2021.

Document annexé

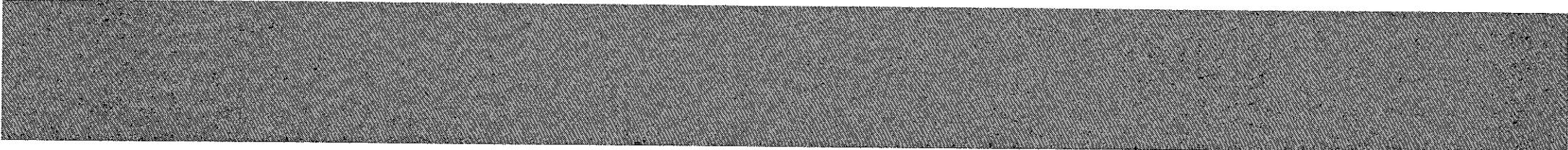
A Saint Etienne le 13 juillet 2021
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0



Proposition d'une ouverture complémentaire avec un recrutement d'enseignant au fil de l'eau

Contexte particulier de l'IUT de Roanne justifiant d'une procédure spécifique :

- Mutation d'un collègue
- Prévision de 2 départs en 2022 au sein du même département complexifiant la continuité pédagogique
- Mise en place et déploiement du B.U.T. et de l'approche par compétence
- Besoin d'anticiper la mise en place de l'incubateur (mise en service prévue au printemps 2022)

Par conséquent, ajout d'un poste de Maître de conférences en section 6, IUT de Roanne

Recrutement à intervenir au 31 décembre 2021 au plus tard



Conseil Académique Plénier du 17 juin 2021

**Qualification des emplois d'enseignant chercheurs
à publier dans le cadre de la campagne d'emplois des enseignants chercheurs 2021 (Additif)**

Postes de MC susceptibles d'être proposés à la publication

Composante	Laboratoire	N°	Nature	Section	Libellé / Profil*	Nature du recrutement (Décret n°84-431 du 6 juin 1984)
IUT RO	COACTIS	0752	MC	06	Management Stratégie d'entreprise Entreprenariat	26 1°

Avis CT 23 juin 2021 : 5 POUR, 2 *CONTRE*, 3 *ABSTENTIONS*